

NOMBRE DE DELEGUES

- En exercice : 73
- Présents : 66
- Votants : 73

Compte-rendu
Affiché le
16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis dans l'amphithéâtre de la Pépinière Eco-Industrielle du campus INOVIA à Noyon, sur la convocation de Monsieur Patrick DEGUISE, Président, adressée aux délégués le six juillet deux mille vingt.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués.

Etaient présents : M. LEGER, M. DOLIGE, M. BERANGER, M. DESCIEUX (*suppléant de M. HARDIER absent*), Mme CHAMPAGNE, M. COTTART, M. DOUCET, M. DOLLE, M. WALLOIS, M. LAVIGNE, M. ARGIER, Mme ACHIN (*à partir de la désignation du secrétaire de séance, avant le vote*), M. DEFORCEVILLE, Mme OPAT, M. DELANEF, M. GODEFROY, M. BANTIGNY, M. DOISY, M. BOILEAU, M. PELEMAN, M. LOUVRIER, M. BOISSELIER, M. DELAVENNE, Mme DUQUENNE HORC, M. ROUGEAUX, M. WATTIAUX, M. DESACHY, M. FOUCHER, M. PINÇON, M. LEFEBVRE, Mme LEGAIT (*suppléante de M. NANCEL absent*), Mme DAUCHELLE, M. CLEMENT, M. POMMIER, Mme FRANÇOIS, M. DUBOIS, Mme ABOUZRAT-LEMFEDDEL, M. CAILLEAUX, Mme ASRI LESNE, Mme KOUADIO, M. LEBEURE, Mme WOITTEQUAND, M. FARAGO, Mme DUCOURTHIAL-HILARICUS, M. GELLE, Mme DA SILVA, M. DEGUISE, M. FRAIGNAC, Mme PATERNOTTE, Mme JORAND, M. GARDE, Mme RIOS (*jusqu'à l'élection du 11^{ème} vice-président avant le vote*), M. FAUCONNIER, M. GRIOCHE, Mme LAMPAERT (*jusqu'à l'élection du 12^{ème} vice-président avant le vote*), M. DESSAINT, M. LEBRUN, M. BAREGE, M. THIERRY, M. DEPLANQUE, M. DEJOYE, M. COGET, M. WATREMEZ, M. BASSET, M. FETRE, M. BARBILLON, M. DEFOSSE.

Avait donné pouvoir : Mme ACHIN pouvoir à M. ARGIER (*jusqu'à la désignation du secrétaire de séance avant le vote*), Mme VALCK pouvoir à M. CLEMENT, Mme PONT pouvoir à Mme DAUCHELLE, M. GADACHA pouvoir à M. POMMIER, M. CARTELLE pouvoir à Mme ASRI LESNE, Mme QUAINON pouvoir à Mme PATERNOTTE, M. GROSJEAN pouvoir à M. FRAIGNAC, Mme RIOS pouvoir à M. GARDE (*à partir de l'élection du 11^{ème} vice-président avant le vote*), Mme LAMPAERT pouvoir à M. BERANGER (*à partir de l'élection du 12^{ème} vice-président avant le vote*).

Etaient absents et excusés :

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (73 voix pour), a désigné pour secrétaire de séance M. GELLE.

Vu l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rend applicable au Président et aux membres du bureau communautaire les dispositions relatives aux maires et aux adjoints ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu les articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Considérant que l'élection du Président, pour six ans, a lieu, parmi les membres du conseil, au scrutin secret et à la majorité absolue (article L2122-7 du CGCT). Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu (article L.2222-7 du CGCT).

Sous la présidence de Monsieur Guy GODEFROY, doyen d'âge,

Considérant que Mme ACHIN est arrivée lors de la désignation du secrétaire de séance, avant le vote, ce qui porte le nombre de présents à 67. Considérant qu'elle avait donné pouvoir à M. ARGIER, le nombre de votants reste identique, à savoir : 73 votants.

Le doyen d'âge a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 73 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 est remplie à savoir : « *les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté.* »

Le Conseil communautaire a désigné trois assesseurs : M. POMMIER, M. ARGIER et Mme WOITTEQUAND.

1^{er} tour de scrutin :

Après un appel à candidature, il y a 2 candidats déclarés :

- Monsieur Patrick DEGUISE
- Madame Sandrine DAUCHELLE

Chaque conseiller communautaire, après appel de son nom, a remis son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

↳ Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne)	: 73
↳ Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 1 (blanc)
↳ Nombre de suffrages exprimés	: 72
↳ Majorité absolue	: 37

Ont obtenu :

- **Mme Sandrine DAUCHELLE : 41 voix**
- M. Patrick DEGUISE : 31 voix

Madame Sandrine DAUCHELLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est **proclamée Présidente de la Communauté de communes du Pays noyonnais**, et immédiatement installée dans ses fonctions.

DEL.20-02

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS

Vu l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rend applicable au Président et aux membres du bureau communautaire les dispositions relatives aux maires et aux adjoints ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-1 ; L 2122-2 ; et L.5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe ne délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que Madame la Présidente propose au Conseil communautaire de fixer le nombre de vice-présidents à 12 ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition de la Présidente et après avoir entendu son rapport;

Considérant que Mme ACHIN est arrivée lors de la désignation du secrétaire de séance, avant le vote, ce qui porte le nombre de présents à 67. Considérant qu'elle avait donné pouvoir à M. ARGIER, le nombre de votants reste identique, à savoir : 73 votants.

Considérant que M. Thomas DEFOSSE ne prend pas part au vote ce qui ramène le nombre de votants à 72.

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 64 voix pour, 1 voix contre de M. ROUGEAUX et 7 abstentions de M. BANTIGNY, Mme CHAMPAGNE, M. COGET, M. DELAVENNE, M. DESSAINT, Mme JORAND et M. LEGER :

Article 1^{er} : **FIXE** le nombre de Vice-présidents à 12.

Article 2 : **DECIDE DE FAIRE PROCEDER** à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

DEL.20-03

ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS

Vu l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rend applicable au Président et aux membres du bureau communautaire les dispositions relatives aux maires et aux adjoints ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-4 et L 2122-7 ;

Considérant que le Conseil Communautaire a fixé le nombre de vice-présidents à 12 par délibération du 10 juillet 2020 ;

Sous la présidence de Madame Sandrine DAUCHELLE, élue Présidente, le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Considérant que Mme ACHIN est arrivée lors de la désignation du secrétaire de séance, avant le vote, ce qui porte le nombre de présents à 67. Considérant qu'elle avait donné pouvoir à M. ARGIER, le nombre de votants reste identique, à savoir : 73 votants.

La Présidente a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 73 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 est remplie à savoir : « *les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté.* »

Considérant que Mme RIOS a quitté la salle à partir de l'élection du 11^{ème} vice-président, avant le vote, et qu'elle a donné pouvoir à M. GARDE ; qu'ainsi la condition de quorum est toujours remplie.

Considérant que Mme LAMPAERT a quitté la salle à partir de l'élection du 12^{ème} vice-président, avant le vote, et qu'elle a donné pouvoir à M. BERANGER ; qu'ainsi la condition de quorum est toujours remplie.

Madame la Présidente a rappelé que les vice-présidents sont élus au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le Conseil communautaire a désigné trois assesseurs : M. POMMIER, M. ARGIER et Mme WOITTEQUAND.

Considérant que le Conseil Communautaire procède à l'élection de chacun des vice-présidents dans l'ordre du tableau (voir annexes pages suivantes).

Sont proclamés élus aux fonctions de vice-présidents :

- 1^{er} : M. David LOUVRIER**
- 2^{ème} : M. Philippe BASSET**
- 3^{ème} : M. Pascal DOLLE**
- 4^{ème} : M. Dominique LEBRUN**
- 5^{ème} : Mme Valérie OPAT**
- 6^{ème} : M. André PINÇON**
- 7^{ème} : M. Jeannot NANCEL**
- 8^{ème} : M. Didier BERANGER**
- 9^{ème} : M. Gérard DELANEF**
- 10^{ème} : M. Fabrice FOUCHER**
- 11^{ème} : M. Joël COTTART**
- 12^{ème} : Mme Isabelle DA SILVA**

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Candidat(s) :

- Monsieur David LOUVRIER

73 conseillers étaient présents ou représentés et ont voté.

Madame la Présidente procède à l'appel des votants dans l'ordre alphabétique. Chacun d'eux vote dans l'urne unique et signe la feuille d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↳ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 73
↳ Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 28 blancs et 6 nuls
↳ Nombre de suffrages exprimés	: 39
↳ Majorité absolue	: 21

Ont obtenu :

- M. LOUVRIER 36 voix
- M. DEGUISE 1 voix
- M. LEGER 1 voix
- M. GODEFROY 1 voix

M. David LOUVRIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-président du Conseil Communautaire.

ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT

Candidat(s) :

- Monsieur Philippe BASSET

73 conseillers étaient présents ou représentés et ont voté.

Madame la Présidente procède à l'appel des votants dans l'ordre alphabétique. Chacun d'eux vote dans l'urne unique et signe la feuille d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↵	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 73
↵	Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 21 blancs et 5 nuls
↵	Nombre de suffrages exprimés	: 47
↵	Majorité absolue	: 25

Ont obtenu :

- M. BASSET 44 voix
- M. DEGUISE 2 voix
- Mme ACHIN 1 voix

M. Philippe BASSET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième vice-président du Conseil Communautaire.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Candidat(s) :

- Monsieur Pascal DOLLE

73 conseillers étaient présents ou représentés et ont voté.

Madame la Présidente procède à l'appel des votants dans l'ordre alphabétique. Chacun d'eux vote dans l'urne unique et signe la feuille d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↵	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 73
↵	Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 22 blancs et 6 nuls
↵	Nombre de suffrages exprimés	: 45
↵	Majorité absolue	: 24

Ont obtenu :

- M. DOLLE 43 voix
- M. DEGUISE 1 voix
- Mme ACHIN 1 voix

M. Pascal DOLLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième vice-président du Conseil Communautaire.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Candidat(s) :

- Monsieur Dominique LEBRUN

73 conseillers étaient présents ou représentés et ont voté.

Madame la Présidente procède à l'appel des votants dans l'ordre alphabétique. Chacun d'eux vote dans l'urne unique et signe la feuille d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↵	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 73
↵	Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 29 blancs et 3 nuls
↵	Nombre de suffrages exprimés	: 41
↵	Majorité absolue	: 22

Ont obtenu :

- M. LEBRUN 37 voix
- Mme ACHIN 1 voix
- M. DEFORCEVILLE 1 voix
- M. DEGUISE 1 voix
- M. ARGIER 1 voix

M. Dominique LEBRUN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième vice-président du Conseil Communautaire.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Candidat(s) :

- Madame Valérie OPAT

73 conseillers étaient présents ou représentés et ont voté.

Madame la Présidente procède à l'appel des votants dans l'ordre alphabétique. Chacun d'eux vote dans l'urne unique et signe la feuille d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↵	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 73
↵	Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 26 blancs et 2 nuls
↵	Nombre de suffrages exprimés	: 45
↵	Majorité absolue	: 24

Ont obtenu :

- Mme OPAT 40 voix
- Mme ACHIN 3 voix
- M. WALLOIS 1 voix
- M. DELANEF 1 voix

Mme Valérie OPAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée cinquième vice-présidente du Conseil Communautaire.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Candidat(s) :

- Monsieur André PINÇON

73 conseillers étaient présents ou représentés et ont voté.

Madame la Présidente procède à l'appel des votants dans l'ordre alphabétique. Chacun d'eux vote dans l'urne unique et signe la feuille d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↵	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 73
↵	Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 18 blancs et 5 nuls
↵	Nombre de suffrages exprimés	: 50
↵	Majorité absolue	: 26

Ont obtenu :

- M. PINÇON 41 voix
- Mme ACHIN 4 voix
- M. WATTIAUX 1 voix
- M. DESACHY 1 voix
- M. ARGIER 1 voix
- M. DESSAINT 1 voix
- M. DEGUISE 1 voix

M. André PINÇON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième vice-président du Conseil Communautaire.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Candidat(s) :

- Monsieur Jeannot NANCEL

73 conseillers étaient présents ou représentés et ont voté.

Madame la Présidente procède à l'appel des votants dans l'ordre alphabétique. Chacun d'eux vote dans l'urne unique et signe la feuille d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↵	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 73
↵	Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 19 blancs et 4 nuls
↵	Nombre de suffrages exprimés	: 50
↵	Majorité absolue	: 26

Ont obtenu :

- M. NANCEL 40 voix
- Mme ACHIN 6 voix
- M. BANTIGNY 1 voix
- M. DOISY 1 voix
- M. DOLIGE 1 voix
- M. GARDE 1 voix

M. Jeannot NANCEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième vice-président du Conseil Communautaire.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Candidat(s) :

- Monsieur Didier BERANGER

73 conseillers étaient présents ou représentés et ont voté.

Madame la Présidente procède à l'appel des votants dans l'ordre alphabétique. Chacun d'eux vote dans l'urne unique et signe la feuille d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↵	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 73
↵	Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 19 blancs et 3 nuls
↵	Nombre de suffrages exprimés	: 51
↵	Majorité absolue	: 27

Ont obtenu :

- M. BERANGER 40 voix
- Mme ACHIN 5 voix
- Mme WOITTEQUAND 1 voix
- M. COTTART 1 voix
- M. DEFOSSE 1 voix
- M. BAREGE 1 voix
- Mme JORAND 1 voix
- M. DELANEF 1 voix

M. Didier BERANGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième vice-président du Conseil Communautaire.

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Candidat(s) :

- Monsieur Gérard DELANEF

73 conseillers étaient présents ou représentés et ont voté.

Madame la Présidente procède à l'appel des votants dans l'ordre alphabétique. Chacun d'eux vote dans l'urne unique et signe la feuille d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↵	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 73
↵	Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 22 blancs et 6 nuls
↵	Nombre de suffrages exprimés	: 45
↵	Majorité absolue	: 24

Ont obtenu :

- M. DELANEF 34 voix
- Mme ACHIN 5 voix
- M. DEJOYE 1 voix
- M. ARGIER 1 voix
- M. GRIOCHE 1 voix
- M. BANTIGNY 1 voix
- Mme WOITTEQUAND 1 voix
- M. DEFOSSE 1 voix

M. Gérard DELANEF ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième vice-président du Conseil Communautaire.

ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

Candidat(s) :

- Monsieur Fabrice FOUCHER
- Monsieur Michel LEGER

73 conseillers étaient présents ou représentés et ont voté.

Madame la Présidente procède à l'appel des votants dans l'ordre alphabétique. Chacun d'eux vote dans l'urne unique et signe la feuille d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↵	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 73
↵	Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 7 blancs et 1 nul
↵	Nombre de suffrages exprimés	: 65
↵	Majorité absolue	: 34

Ont obtenu :

- M. FOUCHER 48 voix
- M. LEGER 14 voix
- Mme ACHIN 2 voix
- M. WALLOIS 1 voix

M. Fabrice FOUCHER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé dixième vice-président du Conseil Communautaire.

ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

Candidat(s) :

- Monsieur COTTART
- Monsieur WALLOIS

73 conseillers étaient présents ou représentés et ont voté.

Madame la Présidente procède à l'appel des votants dans l'ordre alphabétique. Chacun d'eux vote dans l'urne unique et signe la feuille d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↵	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 73
↵	Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 10 blancs et 2 nuls
↵	Nombre de suffrages exprimés	: 61
↵	Majorité absolue	: 32

Ont obtenu :

- M. COTTART 42 voix
- M. WALLOIS 16 voix
- Mme ACHIN 2 voix
- M. DEGUISE 1 voix

M. Joël COTTART ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé onzième vice-président du Conseil Communautaire.

ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT

Candidat(s) :

- Madame Isabelle DA SILVA

73 conseillers étaient présents ou représentés et ont voté.

Madame la Présidente procède à l'appel des votants dans l'ordre alphabétique. Chacun d'eux vote dans l'urne unique et signe la feuille d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↵	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 73
↵	Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 27 blancs et 2 nuls
↵	Nombre de suffrages exprimés	: 44
↵	Majorité absolue	: 23

Ont obtenu :

- Mme DA SILVA 35 voix
- Mme ACHIN 6 voix
- M. FAUCONNIER 1 voix
- M. BAREGE 1 voix
- M. GRIOCHE 1 voix

Mme Isabelle DA SILVA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée douzième vice-présidente du Conseil Communautaire.

*

* *

Le rapport n° 2 « *Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 11 juin* » et le rapport n° 20-04 « *Détermination de la composition du bureau communautaire et élection des membres (hors président et vice-président)* » ont été reportés à la prochaine séance du Conseil communautaire.

*

* *

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 1 heure 30 du matin.

**La Présidente,
Sandrine DAUCHELLE**